



Lettre Sociale Europe N°15 de mars 2021

QUELLES PRIORITES SOCIALES LORS DE LA PRESIDENCE FRANÇAISE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE EN 2022 ?

Le 14 janvier Clément BEAUNE secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes a reçu les organisations syndicales représentatives dans le cadre de la préparation de la présidence française du Conseil de l'Union européenne au 1er semestre 2022.

Après l'Allemagne en 2020 qui a mis en place des avancées sociales malgré la pandémie, le Portugal en 2021 qui souhaite s'appuyer sur le modèle social européen pour une mobilisation de tous vers des transitions climatique et numérique, le 1^{er} janvier 2022 la présidence française devrait se tenir dans un contexte de post-Covid 19.

Comment mettre l'humain au centre des initiatives politiques, économiques et sociales, en s'appuyant sur le dialogue social et les corps intermédiaires pour améliorer par des mesures tangibles la vie quotidienne des européens ? Pour cela la présidence française se doit de :

- **Renforcer le modèle social européen** : Avec une directive sur les salaires minimums en Europe, la prolongation des mesures d'urgence contre la pauvreté et l'exclusion, la promotion d'un système de réassurance chômage européenne
- **Un plan de relance à hauteur d'hommes et de femmes** où le changement de modèle vers une économie socialement plus juste et plus respectueuse de l'environnement exige d'investir dans la formation et les nouveaux emplois avec une coordination entre les Etats membres pour assurer une cohérence du plan d'investissement.
- **Avec une fiscalité européenne** : Dans le cadre d'une gouvernance économique, sociale et écologique nécessité de mettre en place des ressources propres pour l'Union européenne dont une harmonisation fiscale de l'impôt des sociétés, la mise en place d'une fiscalité européenne sur le numérique, et la création d'une taxe sur les transactions financières
- **Une politique commerciale** conditionnée au respect des normes sociales (dont celles de l'Organisation Internationale du Travail) et celles environnementales.
- **Une Europe fidèle à ses valeurs** : Par le respect des droits humains, de la paix et de la démocratie, l'Union européenne doit accueillir les migrants et les réfugiés dans des conditions décentes et humaines.

Source / Note CFDT N°6 du 18 janvier 2021

LE PARLEMENT EUROPEEN VOTE UN DROIT A LA DECONNEXION

Le 21 janvier une large majorité des députés européens (472 pour, 126 contre et 83 abstentions) ont voté une résolution « **qui permette à ceux qui travaillent avec des outils numériques de s'en déconnecter en dehors de leurs heures de travail** » pour la représentation européenne c'est une nécessité vitale afin de respecter de leur santé et leur bien-être physique et mental car la culture de la « connexion permanente » entraîne un risque accru d'anxiété, de dépression et de burnout avec des effets négatifs sur l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée des travailleurs.

La proposition de directive doit également fixer des exigences minimales pour le travail à distance et préciser les conditions et les heures de travail ainsi que les temps de repos. **La déconnexion** doit permettre aux travailleurs de s'abstenir de s'engager dans des tâches professionnelles telles que les appels téléphoniques, les courriels et autres communications numériques, en dehors des heures de travail y compris pendant les vacances ou autres formes de congés. Ce droit fondamental à la déconnexion doit s'exercer sans subir de conséquences négatives.

Le rapporteur du projet de résolution Alex SALIBA a déclaré : "**Nous ne pouvons pas abandonner des millions de travailleurs européens qui sont épuisés par la pression de la connexion permanente et de l'allongement des horaires de travail. Le moment est venu de nous tenir à leurs côtés et de leur donner ce qu'ils méritent : le droit à la déconnexion. C'est essentiel pour notre santé mentale et physique. Il est temps d'adapter les droits des travailleurs aux réalités de l'ère numérique.**" De son côté le Commissaire européen en charge de l'Emploi et de droits sociaux, Nicolas SCHMIT a exprimé « **La Commission est prête à encourager les partenaires sociaux à mettre en œuvre le droit à la déconnexion dans le cadre de l'article 154 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne** »

Source / Ir Notes 156 -27 janvier 2021 www.irshare.eu

LES RELATIONS SOCIALES EN EUROPE

La Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurobond) vient de publier un rapport sur l'évolution des relations sociales dans l'Union Européenne sur la période 2015-2019. Il s'appuie sur une vaste surveillance des systèmes de relations et de dialogues sociaux au plan européen et dans tous les Etats membres.

La Commission Européenne dirigée par Jean Paul JUNCKER a renforcé le cadre social par la **création du socle européen des droits sociaux** et de **l'Agence européenne du Travail**. Il a également proposé une nouvelle législation sur la conciliation travail et vie personnelle, les travailleurs détachés et la protection des emplois précaires. Même si le dialogue social reste dynamique, des textes conjoints ont été émis sur la migration, l'économie verte et

l'apprentissage, mais un seul accord des partenaires sociaux interprofessionnels a été obtenu sur **le vieillissement actif**. Les négociations autonomes entre partenaires sociaux européens sur la révision du temps de travail, les congés parentaux et la conciliation travail-vie personnelle, la révision de la directive sur les Comités d'Entreprises Européens et l'anticipation du changement et les restructurations sont échouées.

Pour l'avenir à la suite de la pandémie de Covid -19, une grave récession économique et de l'emploi est en perspective ce qui devrait engager les partenaires sociaux dans les transformations de l'économie et la remise en cause des structures traditionnelles, alors que le déclin de la syndicalisation se poursuit dans tous les pays et que le taux de couverture conventionnelle a globalement régressé (1 salarié sur 3 en Europe). Dans cette période de crise, il est indispensable de renforcer la **démocratie sur le lieu de travail** par la mise en place de Comités Economiques et Sociaux d'entreprises et des droits de codétermination plus solides, ce qui « **est plus important que jamais en période de changements sans précédent** ».

Source / European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions www.informations@eurofound.europa.eu

Le 24 février, Christian JUVAUX